Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 17 septembre 2020

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

INITIALES DE LA SECR.-TRÉS

Province de Québec
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le jeudi 17 septembre 2020 à 10h30 à la salle communautaire du Lac-Supérieur située au 1295 chemin du Lac-Supérieur, suite à l'affichage d'un avis public conformément aux articles 145.1 et 434 du *Code municipal du Québec,* madame et messieurs les conseillers, maires(se) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Yves Duval, délégué	Amherst
Marc Poirier, délégué	Arundel
Évelyne Charbonneau	Huberdeau
Maurice Plouffe	La Conception
Steve Perreault	Lac-Supérieur
Michel Richard, substitut	La Minerve
Richard Pépin, substitut	Montcalm
Michel Bédard, substitut	Saint-Faustin-Lac-Carré

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Évelyne Charbonneau, mairesse de la municipalité d'Huberdeau.

Le directeur monsieur Benoit Martel, le chef de division opérations monsieur Mario Levert, la secrétaire-trésorière, madame Yanik Lapointe sont aussi présents.

Madame Caroline Champoux, la secrétaire au greffe est absente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Évelyne Charbonneau, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance, il est 10h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-412

Il est proposé par monsieur Michel Richard
appuyé par monsieur Maurice Plouffe
résolu unanimement des membres présents;

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

INITIALES DE LA SECR.-TRÉS.

QUE l'ordre du jour soit adopté en reportant le point no.7 et en ajoutant le point 11 a. tel que présenté à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2020
4. Renouvellement du programme d'aide aux employés avec la firme BCH Consultants
5. Vente des deux (2) embarcations nautiques avec leur remorque
6. Départ de la secrétaire au greffe
7. ~~Affichage pour le poste de secrétaire au greffe~~ **reporté**
8. Adoption du budget 2021 de la Régie
9. Adoption du plan triennal des immobilisations 2021-2023
10. Approbation de la liste des comptes à payer et déboursés
11. Varia ou période de questions
    11a. Soirée reconnaissance 2020
12. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 AOÛT 2020

2020-09-413

Il est proposé par monsieur Maurice Plouffe
appuyé par monsieur Michel Richard
résolu unanimement des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 20 août 2020 soit adopté en remplaçant le 2e considérant du point 10 b. sous la résolution no. 2020-08-409 par le libellé suivant :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Perreault a remis au conseil d'administration de façon verbale sa démission au poste de vice-président et qu'une lettre à cet effet suivra;

ADOPTÉE

4. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS AVEC LA FIRME CONSULTANTS BCH

2020-09-414

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel,

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

INITIALES DE LA SECR.-TRÉS.

d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QU'en date du 28 novembre 2018 sous la résolution 2018-11-224, la Régie a mis en place un programme d'aide aux employés (PAE) avec la firme Consultants BCH;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente est venue à échéance et qu'il y a lieu de statuer sur le renouvellement de l'année d'option;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'approvisionnement en biens et services permet à la Régie de procéder sous la forme du gré à gré pour conclure le présent renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultants BCH a présenté un nouveau contrat de service incluant une cure de désintoxication dont la part de participation de l'employeur et le forfait souhaité doivent être indiqués;

CONSIDÉRANT QUE, les consultants BCH nous proposent un programme d'aide aux employés uniquement payable à l'utilisation, et ce, sans frais de mise en service;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris connaissance dudit contrat proposé;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Marc Poirier
appuyé par monsieur Michel Bédard
résolu unanimement des membres présents;

QUE le conseil d'administration approuve le renouvellement du programme soumis par consultants BCH pour le programme d'aide aux employés.

QUE le conseil d'administration ne désire pas inclure la portion de la cure de désintoxication.

QUE le conseil d'administration désigne la secrétaire-trésorière madame Yanik Lapointe à agir à titre d'agente de liaison auprès de Consultants BCH et d'en assurer le suivi.

QUE la régie autorise et mandate la présidente, madame Évelyne Charbonneau, à signer ledit renouvellement.

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

INITIALES DE LA SECR.-TRÉS.

ADOPTÉE

5. VENTE DES DEUX (2) EMBARCATIONS NAUTIQUES AVEC LEUR REMORQUE

2020-09-415

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède deux (2) embarcations nautiques avec leur remorque connue sous les numéros d'unités 1231 et 1234;

CONSIDÉRANT QUE ces embarcations ne peuvent pas être utilisées puisque les pompiers de la Régie ne sont pas formés;

CONSIDÉRANT QUE la formation pour ce genre d'embarcation n'est pas prévue dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QUE ces embarcations ne sont plus utiles au service de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE ces embarcations requièrent de l'entreposage en caserne qui pourrait servir pour d'autres utilités;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Yves Duval
appuyé par monsieur Richard Pépin
résolu unanimement des membres présents;

QUE le conseil d'administration autorise le directeur à offrir en premier lieu lesdites embarcations aux partenaires nautiques de la Régie, soit la municipalité de Nominingue, la ville de Mont-Tremblant et la Régie incendie des monts (RIDM) avant de les afficher auprès de l'organisme Centre d'acquisitions gouvernementales.

QUE le conseil d'administration autorise la direction, à effectuer les démarches et signer tous les documents en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉE

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

INITIALES DE LA SECR.-TRÉS.

6. DEPART DE LA SECRETAIRE AU GREFFE

2020-09-416

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire au greffe a remis sa démission le 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'elle sera en poste à raison de 5 jours par semaine jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT QU'elle sera par la suite en poste à raison de deux (2) jours par semaine jusqu'au 13 octobre 2020 afin d'assurer la transition;

PAR CONSEQUENT,

Le conseil d'administration accepte la démission de madame Champoux.

7. AFFICHAGE POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE AU GREFFE

Point reporté

8. ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE

2020-09-417

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT les articles 603 et suivants du *Code municipal du Québec*, prévoyant notamment que la Régie doit soumettre aux municipalités membres son budget pour adoption avant le 1er octobre de chaque année et leur donner une estimation de leur contribution financière respective;

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

INITIALES DE LA SECR.-TRÉS

CONSIDÉRANT QUE le directeur, la secrétaire-trésorière et le chef de division opérations ont rencontré les directeurs généraux des municipalités membres de la Régie le 10 septembre 2020 pour la présentation et l'explication du budget;

CONSIDÉRANT QUE le directeur, la secrétaire-trésorière et le chef de division opérations ont rencontré les membres du conseil d'administration de la Régie le 16 septembre 2020 pour la présentation et l'explication du budget;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Marc Poirier
appuyé par monsieur Michel Richard
et résolu unanimement des membres présents;

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2021 qui prévoit un montant de 2 478 559 $, soit et est adopté, tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

QUE la quote-part nette prévue pour chacune des municipalités membres soit la suivante :

Municipalité	% de quote-part	Budget 2021	Effet net	Quote-part 2021	Quote-part 2020	Écart	%
Amherst	14.66%	350 469 $	9 423 $	359 892 $	343 910 $	15 982 $	4.65%
Arundel	3.84%	91 801 $	(2 909) $	88 892 $	79 328 $	9 564 $	12.06%
Huberdeau	4.55%	108 775 $	(438) $	108 336 $	100 013 $	8 323 $	8.32%
Lac-Supérieur	18.73%	447 769 $	3 372 $	451 141 $	422 055 $	29 086 $	6.89%
La Conception	11.85%	283 292 $	(8 714) $	274 578 $	245 329 $	29 250 $	11.92%
La Minerve	15.65%	374 137 $	(9 161) $	364 976 $	328 694 $	36 282 $	11.04%
Montcalm	6.02%	143 917 $	(993) $	142 924 $	131 498 $	11 426 $	8.69%
Saint-Faustin-Lac-Carré	24.70%	590 491 $	9 420 $	599 911 $	566 527 $	33 384 $	5.89%
		2 390 651 $	**- $**	**2 390 651 $**	**2 217 355 $**	**173 296 $**	7.82%

QUE cette quote-part soit payée en quatre (4) versements égaux aux dates suivantes comme prévu à l'entente initiale de la création de la Régie :

- 15 février 2021
- 15 avril 2021
- 15 juin 2021
- 15 août 2021

QUE le budget soit transmis à chacune des municipalités membres pour adoption conformément à l'article 603 du *Code municipal*.

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

INITIALES DE LA SECR.-TRÉS.

QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités.

QUE la secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour facturer les quotes-parts aux municipalités membres selon les termes de l'entente intermunicipale et, selon l'entente avec les membres du conseil d'administration pour le paiement du loyer qui sera déduit en quatre (4) parts égales sur la quote-part et du *Code municipal*.

QUE la secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE

9. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2023

2020-09-418

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est soumise aux articles 620.1 du *Code municipal* et de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes;*

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations pour les trois années financières subséquentes conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes;*

CONSIDÉRANT QUE le directeur, la secrétaire-trésorière et le chef de division opérations ont rencontré les directeurs généraux des municipalités membres de la Régie le 10 septembre 2020 pour la présentation et l'explication du plan triennal des immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE le directeur, la secrétaire-trésorière et le chef de division opérations ont rencontré les membres du conseil d'administration de la Régie le 16 septembre 2020 pour la présentation et l'explication du plan triennal des immobilisations;

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

INITIALES DE LA SECR.-TRÉS

Il est proposé par monsieur Richard Pépin
appuyé par monsieur Maurice Plouffe
et résolu unanimement des membres présents ;

QUE le programme triennal en immobilisation 2021-2022-2023 soit et est adopté, tel que présenté par le directeur et la secrétaire-trésorière dont copie est jointe à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

Ledit programme totalise 1 300 839 $ répartis comme suit :

	Quantité	Prix unitaire	2021	2022	2023	Total	
Remplacement des aprias							
Apria	45	7 800 $		368 508 $		368 508 $	
Facial	30	800 $		25 197 $		25 197 $	
Cylindre	45	1 000 $		47 245 $		47 245 $	
Kit rescue Rick	1	5 000 $		5 249 $		5 249 $	
Cascades & accessoires liés	9	3 333 $		31 493 $		31 493 $	**477 692 $**
Flotte de véhicules							
Remplacer l'unité 234	1	500 000 $			524 940 $	524 940 $	
Remplacer l'unité 734	1	500 000 $				- $	
Achat F-250 (34)	1	70 000 $		73 492 $		73 492 $	
Remplacer l'unité 538							
Pompe	1	500 000 $				- $	
Pick-Up F-250	1	70 000 $				- $	
						- $	
Remplacer l'unité 131	1	45 000 $		47 245 $		47 245 $	
Remplacer l'unité 132	1	45 000 $			47 245 $	47 245 $	
Remplacer l'unité 133	1	45 000 $				- $	**692 921 $**
Équipement spécifique							
Décon-Pak	5	1 200 $		6 299 $		6 299 $	
Lance perforatrice pour tous les véhicules	5	1 999 $		10 494 $		10 494 $	
Lance courbée pour tous les véhicules	9	860 $		8 126 $		8 126 $	
Lance rotative (transformer)	4	1 450 $		6 089 $		6 089 $	
Lance à débit variable	4	900 $		3 780 $		3 780 $	
Scies à chaîne	8	2 750 $			23 097 $	23 097 $	
Boyau à connection rapide (adaptateur)	25	274 $		7 194 $	7 194 $	14 388 $	
Caméra thermique	1	2 200 $			2 310 $	2 310 $	
Kit de désincarcération	1	45 000 $				- $	
Laveuse commerciale pour bunker	1	10 000 $			10 499 $	10 499 $	**85 081 $**
Équipement de feu de forêt							
VTT feu de forêt	1	18 000 $			18 898 $	18 898 $	
Remorque feu de forêt et VTT	1	20 000 $			20 998 $	20 998 $	
Équipement de feu de forêt	1	5 000 $			5 249 $	5 249 $	**45 145 $**
			- $	640 410 $	660 429 $	1 300 839 $	

QUE le directeur et la secrétaire-trésorière soient et sont mandatés pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

INITIALES DE LA SECR.-TRÉS

10. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS

2020-09-419

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la liste suggérée des comptes à payer et des déboursés présentée par la secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour effectuer lesdites dépenses;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Yves Duval
appuyé par monsieur Michel Richard
et résolu unanimement des membres présents;

QUE le conseil d'administration autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des comptes à payer et des déboursés payés pour la période du 5 août 2020 au 17 sept 2020 telle que présentée dans le cadre de la présente séance au montant total de 46 704.41 $, le tout se détaillant comme suit :

Liste des incompressibles du 5 août au 31 août 2020: 10 802.75 $

Liste des comptes à payer : 35 901.66 $

Pour un total de : 46 704.41 $

Chèque 1175 à 1197 pour la liste des comptes à payer.

QUE la secrétaire-trésorière soit, et est autorisée à procéder aux paiements desdits comptes.

ADOPTÉE

11. VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

INITIALES DE LA SECR.-TRÉS

11 a. SOIRÉE RECONNAISSANCE 2020

2020-09-420

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire mondial qui sévit actuellement dû à la pandémie de la COVID-19;

Il est proposé par monsieur Steve Perreault
appuyé par monsieur Maurice Plouffe
et résolu unanimement des membres présents;

QUE le conseil d'administration reporte à une date ultérieure la soirée reconnaissance.

ADOPTÉE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-09-421

Il est proposé par monsieur Yves Duval
appuyé par monsieur Marc Poirier
et résolu unanimement des membres présents;

QUE la présente séance soit levée, il est 10h43.

ADOPTÉE

Évelyne Charbonneau
Présidente

Yanik Lapointe
Secrétaire-trésorière